



## CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt janvier à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de SAINT-VRAN légalement convoqué le seize janvier 2026, s'est assemblé à la Mairie, sous la présidence de Mme GASPAILLARD Evelyne, Maire.

**Présents** : Mme GASPAILLARD Evelyne, M. POSTAIRE Xavier, M. DESBOIS Dominique, M. VIEIRA Pascal, Mme RUELLAN Christelle, M. GASPAILLARD Vincent, M. MARCHAND Philippe, M. CARDIN Yannick, Mme BADOUARD Sandrine, Mme GONTHIÉ Martine

*formant la majorité des membres en exercice*

**Absents** : Mme MARETHEU Virginia, Mme ROUXEL Anne-Marie

**Secrétaire** : M. POSTAIRE Xavier

**Procurations** : Mme MARETHEU Virginia donne pouvoir à Mme BADOUARD Sandrine, Mme ROUXEL Anne-Marie donne pouvoir à Mme RUELLAN Christelle

*Nombre de membres en exercice : 12*

*Nombre de membres présents : 10*

*Nombre de membres votants : 12*

### ORDRE DU JOUR :

- Subventions 2026
- Avis sur installations classées :
  - SEPE du Rocher du Mementu pour l'exploitation d'un parc éolien sur la commune de Rouillac
  - EARL la Ville d'Aimant pour l'exploitation d'un élevage porcin sur la commune de Le Mené
- Questions et informations diverses

Le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

### 1) Vote des subventions 2026

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer en 2026 les subventions et participations suivantes :

- Centre Communal d'Action Sociale	<b>1000 €</b>
- Association des Parents d'Élèves Ecole Publique	<b>500 €</b>
- OCCE COOP SCOL Ecole Publique (extrascolaire)*	<b>6900 €</b>
- OCCE COOP SCOL Ecole Publique (Subvention extrascolaire classe de mer)	<b>900 €</b>
- APEL Ecole Privée (extrascolaire)*	<b>1840 €</b>
- La Brénosienne	<b>1000 €</b>
- Tradichapelles en Mené	<b>50 €</b>
- Club foot Merdrignac	<b>150 €</b>
- Le Souvenir Français	<b>15 €</b>
- Collège Saint-Nicolas Merdrignac	<b>135 €</b>
- Campus - Lycée du Mené Merdrignac	<b>45 €</b>
- Comice agricole Merdrignac	<b>462 €</b>
- Amicale des Pompiers Merdrignac	<b>350 €</b>
- Association don du sang Merdrignac	<b>75 €</b>
- Maison familiale rurale - Loudéac	<b>15 €</b>
- Centre Anticancéreux (Centre Eugène Marquis)	<b>100 €</b>
- Maison des Familles	<b>50 €</b>
- Société de pêche (Pêcheurs Haute Rance)	<b>30 €</b>
- Eau et Rivières de Bretagne	<b>30 €</b>
- Les Restos du cœur	<b>50 €</b>
- Solidarité Paysans Bretagne	<b>120 €</b>
- Reliquat pour subvention et participations éventuelles	<b>1500 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>15 317 €</b>

*\* Le montant des versements des subventions pour les activités extrascolaires sera validé en fonction des activités réellement réalisées*

## **2) Avis du conseil municipal sur la demande présentée par SEPE du Rocher du Mementu pour être autorisée à implanter et exploiter un parc éolien sur la commune de ROUILLAC**

Madame le Maire soumet au Conseil municipal, pour avis, la demande de la Société d'Exploitation du Parc Eolien (SEPE) du Rocher de Mementu pour être autorisée à implanter et exploiter un parc éolien sur la commune de ROUILLAC comprenant 4 aérogénérateurs (hauteur maximale de 150 mètres – puissance maximale unitaire de 3.6 MW) et 1 poste de livraison.

### **Le Conseil municipal,**

#### **Vu**

- le Code de l'environnement, et notamment ses articles relatifs aux enquêtes publiques,
- l'arrêté préfectoral en date du 7 novembre 2025 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative au projet susmentionné du 6 janvier 2026 au 5 février 2026,
- les articles 6 et 7 dudit arrêté prévoyant la consultation des conseils municipaux concernés,

#### **Considérant**

- les impacts potentiels du projet sur l'environnement, le cadre de vie et l'activité locale,
- les interrogations exprimées par les habitants de la commune,
- que le Conseil municipal, bien que consultatif, souhaite faire connaître sa position dans le cadre de la procédure réglementaire,
- que la commune a exprimé son opposition à l'implantation d'éoliennes sur son territoire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal émet un **AVIS DÉFAVORABLE** à la demande d'autorisation environnementale relative au projet précité.

#### **Résultat du vote :**

- Nombre de votants : 12
- Pour : 0
- Contre : 8
- Abstentions : 4

#### **Décide :**

- que le présent avis sera transmis à Monsieur le Préfet des Côtes-d'Armor,
- que la présente délibération sera annexée au dossier de l'enquête publique conformément à la réglementation en vigueur.

## **3) Avis du conseil municipal sur la demande présentée par l'EARL la Ville d'Aimant pour son élevage porcin situé « la Ville Moisan » à LE MENÉ**

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'une consultation du public est organisée sur le territoire de la commune Le Mené du 14 janvier 2026 au 11 février 2026 au titre de la demande déposée par l'EARL La Ville d'Aimant. Cette demande porte sur une installation classée soumise à enregistrement sous la rubrique 2102-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, afin d'être autorisée à exploiter un élevage porcin au lieu-dit « La Ville Moisan » à Saint-Jacut du Mené – Le Mené. Le projet présenté par l'EARL La Ville d'Aimant comprend les éléments suivants :

- l'augmentation des effectifs de son élevage porcin (après rapatriement des animaux venant du site « le Coudray » à Le Mené qui sera désaffecté) ;
- la construction d'une porcherie et d'une fosse de stockage ;
- la mise à jour du plan d'épandage.

Le Conseil municipal est appelé à formuler un avis sur le projet dès l'ouverture de l'enquête publique et au plus tard dans les quinze jours suivant sa clôture.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la demande présentée par l'EARL La Ville d'Aimant.

### INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Une formation initiale SST (Sauveteur Secouriste du Travail) est proposée aux agents communaux et aux enseignants les lundi 23 et mardi 24 février 2026. Cette formation est prévue pour un effectif maximal de 10 participants pour un coût de 850 € HT.
- **Accessibilité** : Une main courante a été installée sur le mur de l'escalier extérieur de la mairie.
- **Patrimoine** : À l'église, la cloche N° 2 (fondue en 1891 et refondue en 1955) a été démontée. Elle est désormais exposée dans l'entrée de l'église, accessible au public avant son départ en Autriche pour réparation. Une fois le beffroi rénové (travaux prévus fin mai), elle retrouvera sa place dans le clocher.
- **Sécurité routière** : La région Bretagne propose des gilets jaunes aux collégiens et lycéens empruntant les cars scolaires. Les demandes sont à effectuer via le site BreizhGo.
- **Végétalisation de la cour de l'école** : Les étudiants du Campus de Merdrignac ont travaillé sur plusieurs projets de végétalisation. Ces propositions sont présentées au conseil. Elles seront étudiées plus en détail au cours des mois à venir.

Le Secrétaire de séance,



Xavier POSTAIRE

Pour copie conforme,

Le Maire,



Evelyne GASPAILLARD